

PRESTATION CONSEIL RH

TPE / PME : Vous pouvez maintenant
bénéficier d'un conseil RH.

#STRATEGIE
#DEVELOPPEMENT
#RECRUTEMENT
#FIDELISATION
#COMPORTEMENTS
#COMPETENCES
#TRANSFORMATIONS
#DIAGRH
#PCRH



Satisfaire

les besoins des entreprises

Les principales problématiques RH des TPE-PME

GESTION DE L'ORGANISATION



Clarifier les sujets de gouvernance



Faciliter les transformations et les réorientations stratégiques

- Raison d'être
- Conduite du changement
- Transformation des métiers, nouveaux savoirs et compétences
- Evolutions des postures managériales
- Politique sociale d'entreprise (loi PACTE)
- Réorganisation en mode hybride



Fédérer les équipes autour du projet d'entreprise

- Cohésion d'équipe
- Renforcement du dialogue social



Intégrer les évolutions sociales

- Santé et sécurité au travail
- QVT et RPS
- Progrès social et sociétal - systèmes de rémunération (loi PACTE et ses leviers opérationnel, CSE)



Gérer l'inclusion et la diversité

- Gestion de la diversité
- Déploiement de dispositifs handicap
- Égalité professionnelle F/H

GESTION DU CORPS SOCIAL



Recruter

- Évolution des pratiques de recrutement
- Appui aux processus de recrutement
- Gestion du Turnover
- Attractivité et marque employeur



Fidéliser

- OnBoarding et rétention des talents
- Alignement avec la raison d'être
- Politique managériale et QVT
- Politique de rémunération



Développer les compétences

- Description des savoir-faire
- Plan de développement des compétences
- GEPPMM / GPEC



Gérer les mobilités

- Mobilités internes et passerelles métiers
- Outplacement
- Accompagnement des fins de carrière



Agir sur les comportements

- Postures managériales
- Engagement des motivations
- Gestion des conflits

Les thématiques expertes



Responsabilité sociale / RSE



Marque employeur



Talent Management



Évaluation et prévention des risques professionnels



Change Management



Coaching et formations

Des possibilités de financement

La PCRH permet à l'entreprise ou à un collectif d'entreprises, de bénéficier d'un accompagnement en ressources humaines réalisé par un cabinet préalablement sélectionné par l'Etat - OPCO qui en assure le cofinancement.

Des aides financières dédiées aux TPE & PME



Entreprise de moins de 50 salariés
UN FINANCEMENT À 100 %*



Entreprise de moins de 250 salariés
UNE PRISE EN CHARGE À 50%*

**Selon les critères d'éligibilité de votre OPCO*

Des prestations de conseil personnalisées en fonction des besoins

Une durée d'accompagnement adaptée à vos besoins :



Phase 1 : Un diagnostic RH personnalisé
Phase 2 : Un accompagnement RH sur-mesure
En fonction des règles OPCO / État : de 1 à 10 jour(s) d'intervention.



Des objectifs identifiés par le dispositif de financement

- ✓ Permettre de préparer les transitions et accompagner le passage des seuils sociaux, anticiper des départs.
- ✓ Identifier le potentiel de création d'emploi et guider l'entreprise dans ses recrutements et préparer l'intégration de ses futurs talents.
- ✓ Participer au développement économique et à la stratégie de l'entreprise.
- ✓ Assurer aux salariés des compétences professionnelles de qualité.
- ✓ Participer à l'attractivité de l'entreprise.

Notre méthodologie de diagnostic par les Focus©

1 - Approche systémique

- Diagnostics RH & Management par les Focus
- Reformulation des besoins identifiés
- Définition de l'accompagnement pertinent

2 - Besoin et définition d'un plan d'action opérationnel

- Accompagnement RH : politique d'entreprise, process, conseil, pédagogie, outil
- Elaboration de préconisations et validation par le dirigeant
- Préparation du rapport de restitution et validation du dirigeant

3 - Restitution du diagnostic et présentation des préconisations

- Restitution avec accompagnement pédagogique visant à la professionnalisation RH du dirigeant
- Présence éventuelle de salariés ou de leurs représentants, au choix du dirigeant
- Présence du conseiller entreprise de l'OPCO
- Proposition de solutions adaptées aux préconisations

4 - Accompagnement RH approfondi

- Définition de l'éventuel besoin d'accompagnement complémentaire

Notre animation de prestations de conseils RH collectives

Dans le cadre des enjeux communs chaque entreprise alors « client » décrit ses préoccupations, son projet ou ses problèmes

Le client exprime son besoin d'aide auprès du groupe tenant compte des premiers conseils du consultant

Le client nomme ce qu'elle retient dans ce qui lui a été proposé et les actions qu'elle compte mettre en oeuvre



L'ensemble des participants partent donc d'un objectif commun pour aboutir à des solutions individuelles. Le rôle du consultant est d'animer le processus en plusieurs étapes basées sur la parole et l'échange en y apportant ses conseils, collectivement mais aussi de façon individualisée pour faire émerger des solutions propres à chaque entreprise. Le consultant prend une posture de Coach collectif et individuel.



Aksis
CONSEIL EN ÉVOLUTION PROFESSIONNELLE

PRESTATION PCRH **CONTACT**



Laurent Mauroy
Directeur des prestations de Conseil RH
Laurent.mauroy@aksis.fr



www.aksis.fr